

## Alice Grandjean

### Premier semestre 2007 - 2008

Classe : III/1  
Type de classe : pré-gymnasiale

Année de programme : 9  
Année de scolarité : 10

Branches principales	1 <sup>er</sup> sem.
Français	4.5
Allemand	5.0
Latin ou Anglais ou rien	5.5
Mathématiques	4.0

Dans la moyenne générale, les branches principales et Histoire - Géographie sont affectées du coefficient 2.

Branches à option	1 <sup>er</sup> sem.
Anglais ou Educ. à la citoy. ou grec	5.0
MITIC ou AV ou option locale	5.5
Initiation à l'économie ou DT	6.0
Langue/culture d'origine : portugais	suivi

MITIC : Médias, Images, Technologies, Information et Communication

Branches générales	1 <sup>er</sup> sem.
Anglais	5.5
Histoire - Géographie	5.0
Sciences	5.5
Economie familiale	5.0
Education à la citoyenneté	5.0
Activités créatrices	4.0
Education musicale	4.5
Education physique	6.0
Ethique et cultures religieuses	5.0
Enseignement religieux ou vide	suivi

Bilan	1 <sup>er</sup> sem.
Moyenne des branches principales	4.8
Moyenne générale	5.1
Moyenne de la classe	4.6
Situation actuelle	promu(e)

Absences	
Absences maladies (1/2 j.)	3
Congés accordés (1/2 j.)	2
Absences injustifiées (1/2 j.)	0

Attitude face au travail	très bien	bien	satisfaisant	non satisfaisant
Engagement et application dans le travail scolaire	✓			
Organisation et autonomie			✓	
Présentation des travaux		✓		
Comportement dans le cadre scolaire				
Respect des règles de vie commune	✓			
Relation avec les autres élèves et les adultes		✓		

Titulaire : M. ou Mme Dominique Chatton

.....

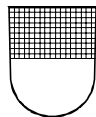
Direction :

Parents :

.....

.....

Date : 24.01.2008



## Alice Grandjean

### Fin d'année 2007 - 2008

Classe : III/1  
Type de classe : pré-gymnasiale

Année de programme : 9  
Année de scolarité : 10

Branches principales	fin d'année
Français	4.5
Allemand	5.0
Latin ou Anglais ou rien	5.5
Mathématiques	4.0

Dans la moyenne générale, les branches principales et Histoire - Géographie sont affectées du coefficient 2.

Branches à option	fin d'année
Anglais ou Educ. à la citoy. ou grec	5.0
MITIC ou AV ou option locale	5.5
Initiation à l'économie ou DT	6.0
Langue/culture d'origine : portugais	suivi

MITIC : Médias, Images, Technologies, Information et Communication

Branches générales	fin d'année
Anglais	5.5
Histoire - Géographie	5.0
Sciences	5.5
Economie familiale	5.0
Education à la citoyenneté	5.0
Activités créatrices	4.0
Education musicale	4.5
Education physique	6.0
Ethique et cultures religieuses	5.0
Enseignement religieux ou vide	suivi

Bilan	fin d'année
Moyenne des branches principales	4.8
Moyenne générale	5.1
Moyenne de la classe	4.6
Mention	distingué
Promotion	promu(e)

Absences	
Absences maladies (1/2 j.)	3
Congés accordés (1/2 j.)	2
Absences injustifiées (1/2 j.)	0

Attitude face au travail	très bien	bien	satisfaisant	non satisfaisant
Engagement et application dans le travail scolaire	✓			
Organisation et autonomie			✓	
Présentation des travaux		✓		
Comportement dans le cadre scolaire				
Respect des règles de vie commune	✓			
Relation avec les autres élèves et les adultes		✓		

Titulaire : M. ou Mme Dominique Chatton

.....

Direction :

Parents :

.....

.....

Date : 03.07.2008



## Informations générales

### Types de classes du cycle d'orientation

Le cycle d'orientation comporte trois types de classes : les classes à exigences de base, les classes générales et les classes pré-gymnasiales. Organisé sur trois ans, il constitue la dernière étape de la scolarité obligatoire.

### Remise du bulletin scolaire

Le bulletin scolaire est remis aux parents à la fin du 1<sup>er</sup> semestre et à la fin de l'année. Par leur signature, les parents attestent en avoir pris connaissance et ils le remettent à l'enseignant titulaire de classe dans le délai prévu par l'école.

### Évaluation des apprentissages scolaires et normes de promotion

1. Les notes s'échelonnent de 6 à 1 et peuvent être données au demi-point ; la note 4 indique le seuil de suffisance.
2. Dans chaque discipline, la moyenne des notes de l'élève est établie au dixième puis arrondie au demi ou à l'entier.  
La participation des élèves au cours de formation générale ainsi qu'au cours d'enseignement religieux est signalée par l'indication « suivi ».  
Il en va de même pour le cours d'éthique et cultures religieuses en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années. En 3<sup>e</sup> année, le cours d'éthique et cultures religieuses est donné à tous les élèves ; il est noté comme les autres branches générales.  
En 3<sup>e</sup> année, la moyenne géographie-histoire regroupe les notes des deux disciplines ; par conséquent, elle est affectée du coefficient 2.  
L'informatique, qui comprend aussi l'apprentissage du clavier (dactylographie), fait l'objet d'un brevet de compétences inséré à la fin du bulletin scolaire.
3. La note de fin d'année est établie à partir des résultats obtenus tout au long de l'année scolaire (évaluation en continu). De manière générale, cette note correspond à l'arrondi arithmétique. Dans certaines situations, la moyenne de chaque discipline peut faire l'objet d'une pondération : de 0.2 à 0.3 ou de 0.7 à 0.8, l'arrondi est possible au demi ou à l'entier selon la façon dont l'élève a progressé dans ses apprentissages. Ex. : 5.2 ou 5.3 sont arrondis à 5 ou 5.5. La moyenne pondérée permet ainsi de tenir compte d'une évolution différente entre le 1<sup>er</sup> semestre et la deuxième partie de l'année scolaire.
4. Le groupe des branches principales comprend :
  - > le français, l'allemand et les mathématiques dans les classes à exigences de base et les classes générales ;
  - > le français, l'allemand, les mathématiques et le latin dans les classes pré-gymnasiales ; en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années pré-gymnasiales, l'anglais devient branche principale pour les élèves qui n'ont pas de latin.

Dans le calcul de la moyenne générale, les branches principales sont affectées du coefficient 2.

5. L'élève dont la moyenne générale est égale ou supérieure à 5 et celle des branches principales située au moins à 4 obtient la mention « distingué ».
6. Pour être promu d'un degré d'enseignement à un autre, l'élève doit obtenir la moyenne de 4 pour l'ensemble des branches et pour le groupe des branches principales ; il doit aussi ne pas avoir plus d'une note inférieure à 4 dans les branches principales.
7. En cas de non promotion, l'élève peut répéter une classe de même type. Une répétition est aussi possible si l'élève a déjà redoublé une classe, à condition toutefois que les perspectives de réussite scolaire soient bonnes.
8. La décision refusant la promotion à la fin de l'année scolaire et la décision imposant un changement de type de classes ou de groupe d'enseignement peuvent, dans les dix jours, faire l'objet d'un recours des parents auprès de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

### **Evaluation de l'attitude face au travail et du comportement dans le cadre scolaire**

Les attitudes de l'élève face aux exigences de sa formation et à celles de la vie collective sont évaluées sur la base de critères appréciés selon une échelle de quatre degrés : très bien, bien, satisfaisant et non satisfaisant. Voici les aspects pris en compte :

Attitude face au travail :

1. Engagement et application dans le travail scolaire : l'élève est attentif, fait généralement preuve de concentration dans les différentes activités ; il démontre intérêt, motivation et persévérance par une participation active et régulière dans le travail scolaire.
2. Organisation et autonomie : l'élève prend en charge son travail en faisant preuve d'autonomie et de responsabilité ; il présente ses travaux dans les délais.
3. Présentation des travaux : l'élève accomplit ses travaux avec soin et maintient ses cahiers, dossiers, agenda en bon état et complets.

Comportement dans le cadre scolaire :

4. Respect des règles de vie commune : l'élève est poli, respecte les règles et les consignes générales de l'école.
5. Relations avec les autres élèves et les adultes : l'élève entretient de bons rapports avec les autres élèves et les adultes.

### **Conditions de passage entre les types de classes et de prolongement de la scolarité**

Les conditions de passage entre les types de classes et l'obtention d'une ou deux années supplémentaires de scolarité sont réglées par les directives prises le 22 juin 2006 par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Les parents peuvent en prendre connaissance en tout temps soit auprès des Directions des écoles, soit auprès de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Direction de l'instruction publique,  
de la culture et du sport

Fribourg, janvier 2011